

Bulletin d'inscription Troc-Puces du DIMANCHE 12 Octobre 2025

à retourner à :

Kuzul Skoazell Diwan Mêlwenn (comité de soutien Diwan de Melgven)

Guillaume Gablin – Chemin de KERVEC – 29910 TREGUNC

06 26 61 38 46

troc.diwan.tregon@gmail.com

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner un exemplaire dûment complété du bulletin d'inscription ci-dessous, accompagné du règlement qui confirmera votre réservation (il ne vous sera pas renvoyé de courrier). Joindre obligatoirement une copie de votre pièce d'identité ou pour les commerçants une copie de votre RCS.

Une autorisation parentale pour les mineurs est disponible au bas du règlement (cf.verso)

Partie à garder

-----Partie à découper-----

TROC-PUCES - DIMANCHE 12 Octobre 2025
salle POLYVALENTE - 29140 MELGVEN

Nom – Prénom + Tél :

E-mail :

Né(e) le : à (ville et département)

Adresse :

Professionnel Particulier Association

N° carte d'identité : Délivrée le :

.....à :

Ou n° permis de conduire : Délivré le :

.....à :

N° immatriculation de mon véhicule :

N° registre du commerce (pour les professionnels) :

Pour les particuliers :

Je, soussigné, certifie sur l'honneur n'avoir pas participé à plus de 1 autre manifestation de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Je désire louer **table(s) de 2m20 à 11 €** dans la limite du stock disponible €

Je désire louer mètres à 4€ le mètre linéaire **sans table** €

Ci-joint chèque de..... € à l'ordre de Kuzul Skoazell Diwan Mêlwenn

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

Fait à leSignature :

Règlement

- 1 – Cette manifestation s'adresse aux négociants inscrits au registre du commerce dans les conditions de la législation en vigueur, aux collectionneurs et aux particuliers dans le but de promouvoir l'esprit de collection et de favoriser les contacts et transactions entre collectionneurs.
- 2 – Seront déclarées exposants les personnes physiques ou morales ainsi que les associations régies par la loi de 1901 et dont le bulletin d'inscription dûment complété sera parvenu à l'organisateur accompagné de son règlement.
- 3 – Chaque exposant arrivera muni de la pièce d'identité indiquée lors de l'inscription.
- 4 – L'organisation se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit ou au style de la manifestation.
- 5 – Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance.
- 6 – Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements prévus.
- 7 – En cas d'annulation imprévue, l'organisation s'engage à rembourser 75% des sommes versées pour réservation. Néanmoins, d'éventuelles conditions climatiques difficiles ne pourront être prises en compte et n'occasionneront aucun remboursement.
- 8 – La mise en place pourra être effectuée à partir de 7h du matin. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public dès 9h00 et ne remballeront qu'à partir de 17h30.
- 9 – La réservation ne sera effective qu'à réception du règlement.
- 10 – La vente ou le don d'animaux vivants sera strictement interdit.
- 11 – L'association se réserve le droit de retourner les chèques et mandats lorsque le nombre de places sera atteint.
- 12 – Chaque exposant s'engage à nettoyer son emplacement après utilisation.
- 13 – L'organisation se réserve la vente de produits alimentaire.
- 14 - L'organisation se réserve le droit de disposer de l'emplacement de tout exposant arrivé après 9h00 et de garder la totalité de son règlement si ce dernier n'a pas prévenu l'association avant le 12 octobre 2025.